



DOULAINCOURT-SAUCOURT



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 16 octobre à 19h le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 8 octobre 2015, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

M. MARRAS Laurent, Maire, Mmes : FABRE Sabine, LOMBARD Mauricette, MM : BAUDOIN Jean-Pierre, BILLETTE Raphaël, GEOFFRIN Jean François, KOEHL David, PATZOURENKOFF Julien ;

MM : DUPONT Jacky, POETTE Pascal ont quitté la salle à 19h25

Absents excusés :

M. Michel HUARD
Mme Maria-Luisa OTERO
Mme Françoise SIMON
M. Pierre THEVENOT

Procurations :

M. Michel HUARD à M. Pascal POETTE
Mme Maria-Luisa OTERO à Mme Mauricette LOMBARD
Mme Françoise SIMON à M. Jacky DUPONT
M. Pierre THEVENOT à M. Laurent MARRAS

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/09/2015
- 2 Démission d'un conseiller, délégué communautaire
- 3 Évolution du pays de Chaumont : création d'un syndicat mixte fermé porteur de SCoT, financements
- 4 Devenir de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon (CCVR)
- 5 Subventions diverses
- 6 Renouvellement du matériel roulant
- 7 Achat de bâtiment : bâtiment de la turbine des Ressorts Haut-Marnais
- 8 Association foncière : devenir
- 9 SDED 52 : travaux d'enfouissement de lignes aériennes, remplacement des lampes
- 10 Commission des travaux:
 - réception travaux d'accès au pôle médical
 - entrée du village, stade et accès au pôle et à la pharmacie
 - église de Saucourt
- 11 Devenir de l'ex bâtiment de la DDE rue Ernest Lorin
- 12 Commission des bois : point sur les affouages
- 13 Commission du fleurissement et de l'embellissement du village
- 14 SMICTOM, redevance incitative
- 15 Cadeaux de fin d'année personnes âgées et personnel
- 16 Commission des fêtes et des cérémonies : cérémonies du 11 novembre, calendrier
- 17 Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04/09/2015

Après avoir déclaré ouverte la séance du conseil municipal, M. le Maire demande aux élus présents, s'ils ont bien reçu le compte-rendu du précédent conseil et s'il y a des observations à faire sur son contenu.

M. le Maire accorde la parole à M. Pascal POETTE qui se lève pour déclarer que M. HUARD, M. DUPONT, Mme SIMON et lui-même désapprouvent le déroulement de la séance du 4 septembre dernier et son compte-rendu.

M. Pascal POETTE donne ensuite lecture du courrier qu'il a adressé au Maire le 23 septembre, dans lequel il déplore un climat délétère, et dénonce "des certitudes, rumeurs et allégations mensongères prenant le pas sur la réflexion, l'analyse et le bilan".

M. Le Maire répond qu'il aurait beaucoup de remarques à faire sur le contenu de ce courrier. Il lui rappelle que cette question, cependant, n'est pas à l'ordre du jour, et il lui propose d'y revenir en fin de séance.

M. POETTE signifie à l'assemblée que lui et M. DUPONT, solidairement avec Mme SIMON et M. HUARD, ont décidé de se retirer jusqu'au retour d'un climat plus serein.

M. POETTE et M. DUPONT quittent la salle à 19 h 25.

2 Démission d'un conseiller, délégué communautaire

M. le Maire fait état de la démission adressée dans les formes par M. Sébastien CLEMENT et transmis à la sous-préfecture. Il prend acte de cette démission qu'il regrette.

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour désigner M. Julien Patzourenkoff au poste de délégué communautaire en remplacement de M. Sébastien CLEMENT, Mme Maria-Luisa OTERO qui le précède dans l'ordre du tableau ne souhaitant pas occuper ce poste.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

3 Évolution du pays de Chaumont : création d'un syndicat mixte fermé porteur de SCoT (schéma de cohérence territoriale), financements

Conformément aux dispositions de l'article L5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres des communautés de communes concernées ainsi qu'à leurs communes membres, de délibérer sur le projet de périmètre et sur les statuts du futur syndicat.

Vu la délibération du 1er juin 2015 du conseil communautaire de la communauté de communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin sollicitant la création d'un syndicat mixte fermé constitué des communautés de communes et d'agglomération constituant le pays de Chaumont ayant pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un SCoT ainsi que le portage et la mise en œuvre des dispositifs de contractualisation avec l'État, le Conseil régional, le Conseil Départemental et l'Union Européenne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le projet de périmètre du syndicat mixte
 - les statuts du futur syndicat
- comme présentés dans l'arrêté n°1935 du 26 juin 2015.

Le Maire rappelle le rôle du Pays de Chaumont dans le dispositif LEADER (liaison entre les actions de développement de l'économie rurale) qui est une mise en œuvre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Le Pays a posé une candidature LEADER pour 2014/2020. Les différents dispositifs de financements ont été présentés aux élus de la communauté

de communes, le 29 septembre.

4 Devenir de la CCVR (Communauté de Communes de la Vallée du Rognon)

Le Maire rappelle la nécessité, dictée par la loi, du regroupement des communautés de communes de moins de 5 000 habitants.

Le Maire fait part de son étonnement d'apprendre en lisant le journal de la Haute-Marne que le bureau de la CCVR, auquel il a participé le 24 septembre, aurait délibéré en faveur du choix d'un rapprochement avec la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

M. le Maire informe les élus que lors de cette réunion, un simple tour de table informel a montré une nette majorité des membres du bureau pour un rapprochement avec la CCBBVF mais qu'il a souligné que concernant Doulaincourt-Saucourt, une réflexion sur le bassin de vie : Joinville ou Bologne (Chaumont) pouvait être nécessaire.

Au vu des délais dont nous disposons, environ 6 mois, et de l'importance des enjeux pour l'avenir de la Commune, le Maire propose d'informer largement la population puis d'organiser une consultation informelle afin de connaître le souhait de nos concitoyens.

Julien Patzourenkoff propose que soient rédigées des notices explicatives synthétiques à destination de la population pour éclairer notre choix.

Jean-François GEOFFRIN émet le vœu que soient organisées des rencontres entre nos délégués communautaires et les représentants des différentes communautés de communes concernées.

5 Subventions diverses

Le Maire revient sur la demande de participation transmise par le Président du SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) de St-Blin et évoquée lors du dernier conseil municipal.

Le prix du matériel nécessaire au réseau d'aide RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est de 1 315 €, soit entre 70 et 80 € par classe. Doulaincourt ayant 4 classes concernées, M. le Maire propose d'accorder une participation de 300 €.

Après en avoir délibéré, le maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € au SIVOS de St-Blin.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Doulaincourt sollicite une participation de la Commune pour les frais d'aménagement des extérieurs de ses locaux et de finitions des travaux d'aménagement intérieur, non pris en charge par le SDIS. Le devis s'élève à 8 165,25 €.

Les locaux étant des locaux communaux et l'association participant activement à l'animation du village, M. le Maire propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'amicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour ses travaux d'aménagement.

6 Renouvellement du matériel roulant

M. Julien PATZOURENKOFF rappelle l'absence de matériel de déneigement en état alors que la saison hivernale arrive.

Sachant qu'il n'y a pas d'entreprise pour le déneigement des communes, en cas de chute de neige, il faudrait nous adresser aux communes voisines pour emprunter leur matériel.

L'ancien matériel (Tracteur et Téléscopique), vétuste, n'est plus fiable et nécessite des frais d'entretien et de remise en état conséquents. Il serait peut-être plus avantageux de le remplacer par un nouveau tracteur plus polyvalent.

M. Jean-François GEOFFRIN regrette que la commune ait choisi il y a cinq ans l'achat d'un

télescopique pour 17 000 €, alors qu'il eût été plus pertinent d'investir dans un nouveau tracteur.

La valeur de revente de l'ancien matériel étant estimée à 14 000 €, le Maire propose de chercher un tracteur d'occasion correspondant à nos besoins : déneigement, salage et manutention.

D'après les premiers devis obtenus, le coût pour la commune serait de 15 000 à 20 000 €.

Le Maire demande que soient refaits les devis et propose à l'assemblée de prendre une décision d'achat dès le prochain conseil municipal.

7 Achat de bâtiment : bâtiment turbine ressorts hauts marnais

Suite à la proposition de vente de M. BUGNOT, les élus se sont rendus sur place pour visiter le bâtiment abritant la turbine. L'équipe municipale a également consulté M. Axel MARTINEZ du Service Environnement et Ressources Naturelles de la Direction Départementale des Territoires de la Haute Marne.

Il apparaît que le droit d'eau appartient au propriétaire de la turbine, donc actuellement aux Ressorts Haut Marnais.

Dans l'hypothèse où un acquéreur éventuel installerait une nouvelle turbine, la commune serait dans l'obligation de fournir un niveau d'eau constant et d'assurer l'entretien des berges et des vannages

L'achat du bâtiment nous mettrait à l'abri de telles exigences. Par ailleurs, la municipalité se réserverait ainsi la possibilité d'installer elle-même une turbine, même si le projet est actuellement prématuré.

M. Jean-François GEOFFRIN rappelle cependant l'obligation du désamiantage préalable du local par le vendeur.

La décision sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8 Association foncière (AF) : devenir

L'association foncière a été créée à l'occasion du remembrement, et ses statuts en prévoyaient la disparition avec la fin des emprunts qui lui étaient liés.

Comme nous en avons fait récemment l'expérience, l'existence de l'AF autorise parfois l'accès à des subventions conjointes intéressantes. Elle a aussi des recettes permettant l'entretien des chemins.

Ces chemins appartenant à l'AF, il est par ailleurs difficile de prendre des décisions les concernant. L'accès au Pôle Médical à partir du village, par exemple, nécessite l'accord de l'AF ou l'achat par la commune du chemin concerné.

Les membres de l'AF semblent plutôt favorables à sa disparition. Les chemins deviendraient alors communaux.

L'assemblée devra se déterminer sur cette question.

9 SDEHM : travaux d'enfouissement de lignes aériennes, remplacement des lampes

M. le Maire rappelle au conseil qu'il lui faut délibérer sur le projet de fusion du SDEHM (Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Marne) et du SDEDM (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers) dans un syndicat mixte fermé unique le SDED 52.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de périmètre du syndicat mixte fermé issu de la fusion du Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers (SDEDM) et du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Marne (SDEHM).
- approuve les statuts du Syndicat Départemental issu de la fusion du Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers (SDEDM) et du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Marne (SDEHM) tels qu'annexés à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

délibération.

M. le Maire rappelle au conseil qu'il lui faut donc élire deux délégués de la commune à la commission locale du SDED 52.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant le projet de fusion du SDEHM et du SDEDM et le projet de statuts du futur syndicat ;
- prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner les délégués chargés de constituer avec les délégués élus par les autres communes de la commission locale, un collège électoral chargé d'élire en son sein, les délégués du bloc énergie au sein du futur comité syndical ;
- désigne en qualité de délégués communaux :
 - M. David KOEHL
 - M. Raphaël BILLETTE
- prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de la commission locale, collège électoral chargé de la désignation des délégués au comité syndical du SDED 52 pour le bloc énergie.

M. le Maire expose au conseil le projet d'effacement des réseaux aériens et de remplacement des ampoules d'éclairage.

La commune a transféré au SDEHM la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDEHM établit, en préalable à toute opération, un avant-projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDEHM a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1 000 € pour rémunérer partiellement les frais d'études engagés.

Si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale.

L'étude d'avant-projet comprendra :

- un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,
- une estimation des travaux électriques,
- une estimation des travaux d'éclairage public,
- une estimation (conjointement avec France Télécom) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,
- une récapitulation des dépenses et une estimation de la participation financière de la commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander au Syndicat Départemental d'Énergie l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens
- s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 1 000 € après la réception de cette étude.

10 Commission des travaux :

- **réception des travaux d'accès au pôle médical**
- **entrée du village, accès au stade, au pôle et à la pharmacie**

La première tranche des travaux d'accès au pôle médical est terminée. Une réunion est prévue le 20 octobre avec le Cabinet Géomètres Expert pour l'étude de la deuxième tranche : entrée du village, sortie du stade, raccordement à la 1ère tranche, prolongation jusqu'à l'entrée du village

Une concertation est prévue avec le Pôle Technique de Joinville, la gendarmerie, les habitants et les riverains.

- église de Saucourt

Sur les cinq demandés, seuls deux devis nous sont parvenus à ce jour. Il faut en redemander

avant de prendre une décision.

11 Devenir de l'ex-bâtiment de la DDE rue Ernest Lorin

Il s'agit d'un bâtiment en bon état qui représente une surface intéressante jusque-là occupé par l'entreprise BURGONDE.

Les élus vont visiter le site avant de prendre une décision sur sa destination :

- location à une éventuelle entreprise
- maison des associations
- atelier communal d'entretien, de réparation et de stockage.

12 Commission des bois : point sur les affouages

M. Julien PATZOURENKOFF signale la baisse du nombre des affouagistes sur Doulaincourt : 27 contre 47, l'an passé.

Les parcelles distribuées, en 2014, semblent avoir permis un stockage qui explique la moindre demande.

A Saucourt, il y a 23 affouagistes comme l'année dernière.

13 Commission du fleurissement et de l'embellissement du village

Le Maire répète qu'il regrette la démission de M. Sébastien CLEMENT qui a accompli un bon travail au sein de l'équipe.

La commission se réunira prochainement pour élire un nouveau vice-président.

Le Maire rappelle que la cérémonie de remise des prix des "Villes et Villages Fleuris de France" aura lieu le vendredi 13 novembre à 16 heures au Conseil Départemental à Chaumont.

La date de la remise des récompenses au niveau du village sera fixée prochainement, probablement en décembre.

14 SMICTOM, redevance incitative

Le Maire rappelle que le dispositif de mise en place de la redevance incitative prévoit une double facturation pendant un an. Cette première année, la tarification sera inchangée mais s'accompagnera d'une facturation comparative qui permettra à chacun de prendre la mesure de l'impact de la redevance incitative sur ses factures ultérieures.

Le principe de la redevance incitative est celui d'une facturation forfaitaire pour 18 levées par an. Au-dessus de ce chiffre, chaque levée supplémentaire donne lieu à une facturation.

La distribution des containers à puce, qui permettront l'établissement de la redevance incitative, aura lieu le vendredi 20 novembre de 11 heures à 20 heures, simultanément à Doulaincourt, aux ateliers communaux et à Saucourt, au foyer rural.

Le volume de ces containers dépend du nombre d'habitants du foyer.

Une seule journée est prévue pour cette distribution. Les habitants qui n'auront pu venir retirer leur container devront aller le chercher à Rimaucourt.

Pour les personnes âgées, les containers seront distribués à domicile.

15 Cadeaux de fin d'année personnes âgées et personnel

M. Jean-François GEOFFRIN rappelle qu'il avait été décidé d'étudier la possibilité de faire passer l'âge-seuil des aînés pour les cadeaux de fin d'année de 75 à 70 ans.

Cette modification ferait passer le nombre de bénéficiaires de 120 à 160 personnes.

Pour le repas de fin d'année la capacité de la salle de Saucourt est limitée à 120 personnes. Par rapport à la fréquentation de l'an passé et en tenant compte des accompagnants cette capacité serait sans doute encore suffisante.

Le budget de l'an passé était de 3 240 €.

Pour les colis, des devis vont être demandés par Mme Mauricette LOMBARD pour en

améliorer la qualité, notamment avec des produits locaux, sans en alourdir le coût.

Au total après réflexion, il apparaît que le surcoût de cet abaissement de l'âge des bénéficiaires serait de l'ordre de 800 € pour la commune, ce qui ne paraît pas démesuré aux élus pour l'organisation d'un temps de convivialité très important pour les anciens.

Comme les années précédentes, les bénéficiaires auront le choix entre le repas et le colis. Les accompagnants de moins de 70 ans se verront demander, comme en 2014, une participation de 25 €. Il y aura également une animation.

Les personnes de 70 ans et plus, n'ayant pas reçu avant le 02 novembre un courrier d'inscription, sont priées de venir le signaler en Mairie, car les invitations se basant sur le fichier électoral, des omissions peuvent être commises.

La date du repas offert aux aînés a été fixée au samedi 30 janvier à midi.

Enfin, pour les étrennes du personnel, le Maire propose de reconduire le dispositif de 2014 passé avec un bon d'achat de 50 € pour chaque agent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'abaisser à 70 ans l'âge-seuil des aînés pour les cadeaux de fin d'année.
- de fixer à 25 € par personne la valeur dudit cadeau (repas ou colis).
- de fixer à 50 € le montant du bon d'achat, distribué en étrennes, à chaque agent.

16 Commission des fêtes et cérémonies : cérémonie du 11 novembre, calendrier

M. Raphael BILLETTE signale une erreur dans le précédent compte-rendu : le spectacle "Mains et Merveilles" aura lieu à 16 heures et non 17 heures, le 8 novembre en l'église Saint-Martin de Doulaincourt.

M. Raphael BILLETTE informe l'assemblée de la diffusion d'un premier film par l'association CINE-CLAP, le 13 novembre à 20 heures. Il s'agit d'une nouvelle activité de l'association qui se propose de réaliser une série d'au moins 4 projections par an.

Pour permettre la réalisation de ce projet d'animation, il sera nécessaire que la collectivité s'équipe d'un vidéoprojecteur et d'un écran, ces équipements pouvant être utilisés par ailleurs pour d'autres applications, (conférences, retransmission d'événements sportifs, etc...)

Jean-François GEOFFRIN propose de donner la parole à M. Gérard HUON pour expliquer le sens de sa démarche.

M. Gérard HUON explique que le projet séduisant d'un ciné-club n'est pas réalisable. Le budget nécessaire est en effet trop important.

M. HUON a donc choisi une solution alternative autorisée par la possibilité pour toute association, et particulièrement celles dont l'objet est le cinéma, d'effectuer 6 séances de projection par an, à condition que ce soit à titre strictement gratuit.

Dans ce cadre, il reste à payer les droits au distributeur et à la SACEM pour la musique soit un budget de 160 € par séance.

Pour le tout premier film, "HOME" de Yann Arthus BERTRAND, M. HUON a obtenu, de la société de production du réalisateur la gratuité totale du film.

Le film sera projeté sur grand écran et en haute définition avec le matériel personnel de M. HUON, le Maire se chargeant de se faire prêter un écran.

Pour M. HUON, l'idée est de revenir à l'esprit du cinéma qui consiste à réunir les gens dans une salle obscure, ensemble, face au grand écran, ce qui n'a rien de comparable avec le fait de regarder le même document à la télévision.

Ce premier film est donc un ballon d'essai et M. le Maire souhaite ardemment que la population se mobilise pour en assurer le succès.

M. Raphaël BILLETTE informe que la Commission des fêtes et Cérémonies se réunira le 30 octobre à 18 h 30, pour établir le calendrier 2016.

M. Raphaël BILLETTE revient sur le succès de la première brocante de SAUCOURT. La participation et l'ambiance ont été tout à fait exceptionnelles. M. Raphaël BILLETTE se félicite de cet esprit d'échange et de partage qui lui semble correspondre totalement au projet de l'équipe municipale.

M. le Maire remercie, pour leur travail, les membres de la commission citoyenne, MM Jean GEORGES et Frédéric FABRE, qui ont travaillé sur l'histoire des morts de 1915 et ont permis la rédaction de brèves notices biographiques pour chacun d'entre eux. Comme l'an passé, ces notices seront lues par les enfants des écoles au cours de la cérémonie du 11 novembre.

17 Questions diverses

Suite à un courrier de la directrice du syndicat des transports, le Maire est allé constater les problèmes de stationnement gênant pour la circulation des cars devant les écoles. Les emplacements marqués en blanc et jaune, autorisant le stationnement provisoire, seront repeints en jaune pour l'interdire. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Le Maire est au regret d'annoncer qu'il a dû déposer deux plaintes en gendarmerie ces dernières semaines.

La première, pour le saccage de l'arboretum : saccage tout-à-fait déplorable quand on songe que ces arbres avaient été plantés par des enfants de 3, 4 et 5 ans. L'arboretum sera replanté.

La seconde pour l'arrachage d'un coffret électrique, au stade.

Il faut malheureusement déplorer un troisième acte d'incivilité plus récemment découvert : le mât du drapeau au monument aux morts a été démonté par des inconnus.

Le Maire informe que l'inauguration de la Pharmacie aura lieu le samedi 7 novembre à 10 h 30.

Par ailleurs, Jean-Marie DEVIANNE nous a signalé un problème sur les gouttières de l'église de Doulaincourt qui semblent, par endroit, comblées par de la végétation.

M. Julien PATZOUENKOFF fait état d'une demande de l'Association d'Airsoft Chaumontaise qui désire une extension de ses journées d'accès au site du Prévent, en raison de l'indisponibilité de son site de Chaumont.

En raison des risques d'incidents avec les activités de chasse, la commune préfère en rester au contrat initial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Laurent MARRAS

Diverses informations :

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, ERDF organise chaque année la visite aérienne d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts.

Par conséquent, le prestataire Air Touraine réalisera entre le **19 octobre 2015 et le 06 novembre 2015**, la surveillance des lignes 20 000 volts pour le compte d'ERDF par le biais de vols à basse altitude avec un hélicoptère de couleur rouge et blanche, immatriculé F-HFAF.

ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL, SAISIR DANS GOOGLE

<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>